Audenge

ENSEMBLE, CRÉONS DEMAIN

Compte-rendu
Balade citoyenne
Rue des Huttiers

3 mai 2022

Constat

La sécurisation des piétons

Le manque de sécurité de la rue pour les piétons, notamment à partir du rétrécissement de la voie au niveau de la rue Cistude, est observé par les habitants aux quotidiens.

Les voies privées

Le fait que la rue Cistude soit une voie privée suscite des interrogations.
Certaines rues appartiennent à une copropriété de riverains. De ce fait, l'aménagement et l'entretien de cette rue leur appartiennent également.
La mairie n'effectue pas de travaux ou d'aménagement sur les voies privées.

Le stationnement

Un problème de stationnement est constaté. Les voitures stationnent sur les bas-côtés et ne permettent pas le passage de deux véhicules sur la rue.
Un riverain propose des places de stationnement, rue Jules Chambrelent, notamment pour les habitants qui reçoivent des invités. Les habitants de cette rue ne souhaitent pas d'espaces de stationnement.
Les habitants doivent se garer sur l'enceinte de leur parcelle comme prévu.
Il faut veiller à respecter les règles de bien vivre ensemble.
Les riverains pointent un problème de visibilité le matin, lié au stationnement au niveau de la MAM (Maison d'Assistants Maternels). Nous nous engageons à inviter la MAM à trouver ensemble une solution.

La vitesse

Des problèmes de vitesse sont évoqués.
Il faut faire la différence entre les problèmes réels d'excès de vitesse et l'impression de vitesse induite par le manque de visibilité en sortant de sa parcelle.
La rue est fortement passante avec une régulation de vitesse entre 30 et 50 km/h sur certains tronçons.
Nous évoquons la possibilité de mettre le passage de la rue à 30 km/h.
Si des aménagements étaient réalisés, comme dans la rue Daniel Digneaux, le ralentissement des véhicules et des tronçons à 30 km/h seraient alors effectués.
La Police municipale rappelle que de nombreux contrôles sont effectués sur la commune. Cependant, au bout de 5 minutes, leur emplacement est déjà diffusé et partagé sur les réseaux sociaux par les automobilistes.
La Police municipale changent régulièrement de lieu pour avoir un meilleur impact.
Il est rappelé que les radars pédagogiques sont installés dans plusieurs rues de la commune et changent régulièrement de place.
Les conducteurs doivent prendre conscience du danger dans les rues étroites et laisser passer les piétons et les vélos, en faisant preuve de civisme.

La visibilité

Les habitants rencontrent régulièrement des problèmes de visibilité lorsqu'ils souhaitent sortir de chez eux, à cause des voitures stationnées sur les bas côtés.

Le vélo

Il y a très peu de place pour le passage d'un vélo.
Une habitante explique que certains vélos emprunte un itinéraire bis. Nous retenons cette idée qui pourra être prise en compte dans le cadre d'un plan vélo réalisé en concertation avec les habitants.
Un événement autour de la mobilité, et notamment le vélo, aura lieu le 15 octobre prochain sur notre commune.
La Vélodyssée a inspiré la COBAN pour éventuellement prioriser le passage du vélo tout le long, en aménageant une signalisation routière permettant de rendre les vélos prioritaires.
Plusieurs personnes démontrent la dangerosité de la priorité vélos sur ce secteur.

La végétation

Comme dans plusieurs rues nous observons de la végétation sur la voie publique, empêchant le passage du piéton et du vélo sur les bas-côtés de la rue, et exposant à un risque pour leur sécurité.
Cette végétation sauvage peut, de surcroît, engendrer des problèmes de visibilité pour les conducteurs.
La Police municipale rappellera aux habitants concernés la nécessité d'entretenir leur voie et de ne pas obstruer le passage.
Nous sommes conscients de la beauté de cette végétation, mais nous devons l'encadrer pour la sécurité de tous.

Consensus

La sécurité des piétons reste notre priorité à tous.
Notre préconisation dans un premier temps , est la remise en place de certains potelets enlevés lors de phases de travaux et qui n'ont pas été remis.

1. Consultation Cadastrale / PLU Audenge

Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

Retrouvez les instances, la démarche,
les comptes-rendus sur la plateforme participative
de la ville d'Audenge

audengedemocratieactive.com